



Contrôle judiciaire, interdiction arme

Par **Sorayo**, le **09/03/2022** à **00:08**

Bonjour,

J'ai été placée sous contrôle judiciaire il y a maintenant quasiment 6 mois. Une des obligations que je dois respecter est de ne pas détenir ni porter d'arme. Je voudrai savoir si jamais, lors du jugement, je suis condamnée à plusieurs mois d'interdiction d'arme en peine complémentaire, le temps déjà passé sans arme durant le contrôle judiciaire était décompté ? Par exemple, si je prends 12 mois sans arme est ce qu'on enlève les 6 mois du CJ déjà effectués ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **09/03/2022** à **08:58**

Bonjour,

Question à poser à votre avocat car cela dépendra des dispositions de votre jugement.